Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Plan de parc

En projet, septembre 2024

PLAN PRINCIPAL

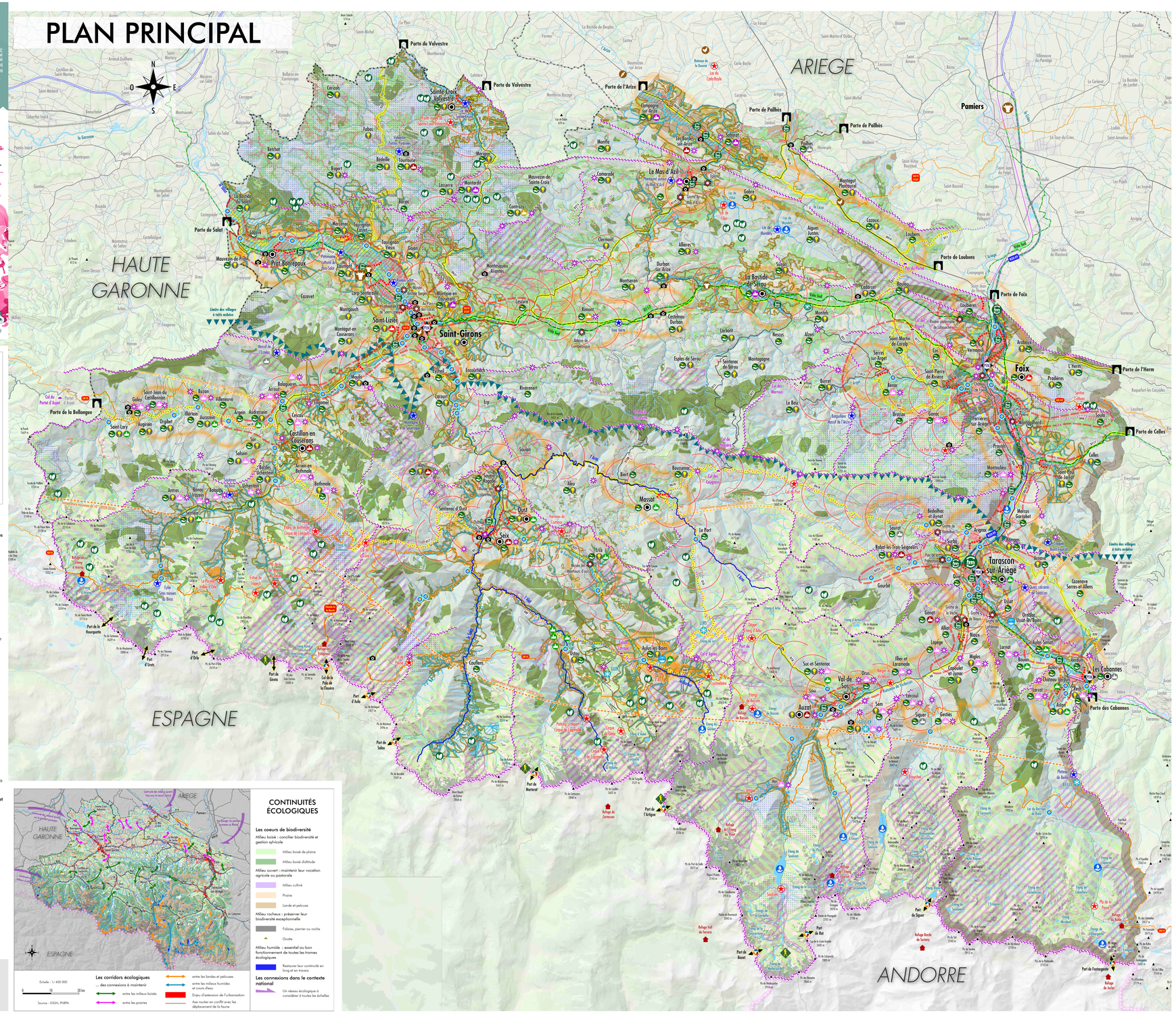

FOND DE PLAN

Limite administrative

- Frontière internationale
- Limite de département
- Limite de commune

Réseau routier

- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Autoroute ou voie rapide

Réseau hydrographique

- Réseau linéaire
- Réseau surfacique (étang et lac)

- Siège du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- Espace artificialisé (tissu urbain, zone d'activité)
- Terre agricole
- Milieu ouvert (lande, pâturage, zone à vocation pastorale,...)
- Milieu fermé (forêt)
- Roche nue (crête, sommet)
- Sommet / Pic
- Refuge gardé

AMBITION 1 : LE CAPITAL HUMAIN, CLÉ DE VOUTE DU TERRITOIRE

Orientation 1.1 : Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives

- Territoire d'extension d'accroissement prioritaire de la connaissance
- Observatoire photographique du paysage

Orientation 1.3 : Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises

- "Porte" d'entrée à qualifier
- Zone d'influence des principales villes et villages
- Station thermale génératrice de bonne santé à valoriser
- Site touristique et patrimonial payant à valoriser
- Grand itinéraire pédestre à valoriser
- Itinéraire transfrontalier à valoriser

AMBITION 2 : LES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES AU CŒUR DES ENJEUX DU XXIe SIÈCLE

Orientation 2.1 : Répondre au défi du changement climatique

Zone à risques naturels :

- Zone inondable
- Mouvement de terrain
- Retrait et gonflement des argiles

- Station de montagne en transition
- Ligne de température moyenne annuelle de 10° C pour la période (1976-2005)
- Projection de la ligne de température moyenne annuelle de 10° C pour la période (2041-2070)
- Zone de production d'énergie hydroélectrique à renforcer, maintenir ou restaurer
- Commune à accompagner dans la sobriété énergétique
- Commune à accompagner dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Axe à favoriser ou à développer pour les mobilités actives et/ou durables
- Pôle d'échanges multimodal à développer
- Voie ferrée à maintenir et développer

Orientation 2.2 : Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants

- Echange transfrontalier avec dimension culturelle, touristique et/ou économique

Orientation 2.3 : Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire

- Zone d'activités à conforter où développer l'Ecologie Industrielle de Territoire (EIT)
- Zone pastorale à maintenir
- Prairie comme zone à maintenir pour la production fourragère (autonomie de la filière viande)
- Outil collectif de transformation à conforter, développer ou diversifier

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE RESPONSABLE DE SES RESSOURCES

Orientation 3.1 : Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises

Paysage remarquable et emblématique à préserver :

- Site classé ou inscrit
- Site à reconnaître ou à valoriser
- Ligne de crête
- Point de vue remarquable
- Route « paysage »
- Col accessible
- Zone d'attention prioritaire : l'affichage et la publicité à améliorer
- Secteur à toits d'ardoise ou de lauze à restaurer, maintenir et/ou valoriser
- Centralité à conforter

Silhouette bâtie à préserver

- balcon
- bastide
- castral
- crête
- remarquable
- rue
- vallée

Orientation 3.2 : Stopper l'érosion de la biodiversité

- Cours d'eau à très haute valeur patrimoniale à conserver

Orientation 3.3 : Garantir une ressource en eau de qualité tout en maitrisant ses usages et sa gestion

- Retenue d'eau stratégique nécessitant la prise en compte des différents usages

Orientation 3.4 : Garantir un usage économe et équilibré de l'espace

- Coupure d'urbanisation à maintenir
- Frange urbaine à requalifier
- Zone d'extension urbaine à maîtriser
- Espace prioritaire de reconquête culturale
- Site prioritaire de gestion de la fréquentation
- Site de découverte et d'accueil à valoriser
- Circulation des véhicules à moteurs de loisirs

Orientation 3.5 : Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt

- Cœur de biodiversité forestière à préserver
- Forêt ancienne et mature à préserver

Echelle : 1 / 75 000

0 2 4 km

Source : PNRPA, ©IGN 2022, Corine Land Cover 2018

Les corridors écologiques

- des connexions à maintenir
- entre les milieux boisés
- entre les prairies
- entre les landes et pelouses
- entre les milieux humides et cours d'eau
- Enjeu d'extension de l'urbanisation
- Axe routier en conflit avec les déplacement de la faune

Echelle : 1/ 400 000

0 10 20 km

Source : ©IGN, PNRPA

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les coeurs de biodiversité

Milieu boisé : concilier biodiversité et gestion sylvicole

- Milieu boisé de plaine
- Milieu boisé clairsemé

Milieu ouvert : maintenir leur vocation agricole ou pastorale

- Milieu cultivé
- Prairie
- Lande et pelouse

Milieu rocheux : préserver leur biodiversité exceptionnelle

- Falaise, pierrier ou roche
- Grotte

Milieu humide : essentiel au bon fonctionnement de toutes les trames écologiques

- Restaurer leur continuité en long et en travers

Les connexions dans le contexte national

- Un réseau écologique à considérer à toutes les échelles

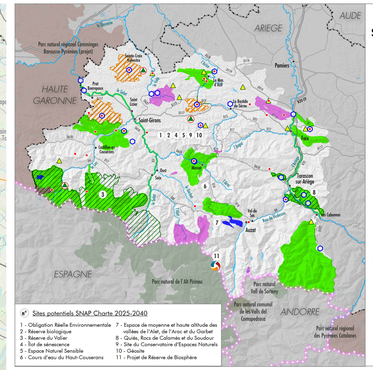

ZONES SOUS STATUTS PARTICULIERS - SNAP -

(Stratégie Nationale des Aires Protégées)

- novembre 2023 -

Statut

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Obligation Réelle Environnementale (ORE)
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels (acquis ou en gestion)
- Projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine : entrée de cavité
- Parc Pyrénéen des Trois Nations
- Réserve biologique
- Site classé (loi de 1930)
- Site Natura 2000 - ZPS
- Site Natura 2000 - ZSC
- Périmètre d'extension site Natura 2000 en projet

n° Sites potentiels SNAP Charte 2025-2040

1 - Obligation Réelle Environnementale
2 - Réserve biologique
3 - Réserve du Valier
4 - Eut de sénescence
5 - Espace Naturel Sensible
6 - Cours d'eau du Haut-Couserans
7 - Espace de moyenne et haute altitude des vallées de l'Aller, de l'Arac et du Oueil
8 - Quiès, Rocs de Calamès et du Soudour
9 - Site du Conservatoire d'Espaces Naturels
10 - Oèsate
11 - Projet de Réserve de Biosphère

Echelle : 1/ 400 000

0 10 20 km

Source : ©IGN, PNRPA

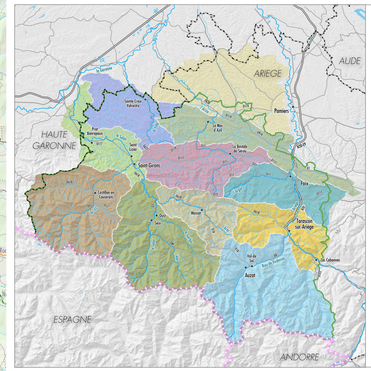

UNITÉS PAYSAGÈRES

- Limite du PNRPA

Unité paysagère

- Basse vallée du Salat
- Bassin de Foix
- Bassin de Tarascon
- Couloir Pré-Pyrénéen
- Hautes vallées du Salat
- Hautes-vallées glaciaires
- Plantaurel
- Terreforts ariégeois
- Vallée de l'Arac
- Vallée du Lez et affluents
- Volvestre ariégeois

Echelle : 1/ 400 000

0 10 20 km

Source : ©IGN, PNRPA

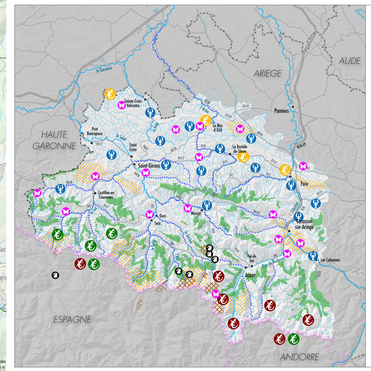

FAUNE PATRIMONIALE

Faune

- Présence de desman des Pyrénées
- Principaux sites sensibles rapaces nucleriens (gypaète barbu, vautour percnoptère, aigle royal...)
- Biodiversité des forêts de montagne (Grand Tétras, Chouette de Tengmalm...)
- Présence du bouquetin
- Réintroduction du bouquetin
- Papillon
- Ecrevisse à pattes blanches
- Lézard d'Aurélio
- Lézard du val d'Aran
- Lézard ocellé

Echelle : 1/ 400 000

0 10 20 km

Source : ©IGN, SINP, PNRPA

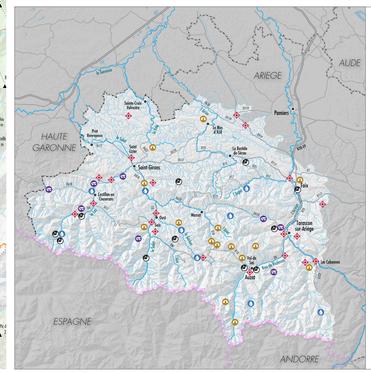

SITES OU MONUMENTS PATRIMONIAUX D'ATTENTION PRIORITAIRE

Site ou monument d'intérêt

- Patrimoine industriel minier et métallurgique
- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine médiéval, historique ou religieux
- Ouvrage en pierre sèche
- Patrimoine carrière

Echelle : 1/ 400 000

0 10 20 km

Source : ©IGN, PNRPA, Claude Dubos